

Ligne directrice sur les risques liés à l'impartition

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de ligne directrice sur les risques liés à l'impartition pour consultation. Cette ligne directrice s'adresse aux assureurs de personnes, aux assureurs de dommages, aux sociétés de gestion de portefeuille contrôlées par un assureur, aux fonds de garanties, aux coopératives de services financiers ainsi qu'aux sociétés de fiducie et aux sociétés d'épargne qui sont régis par les lois administrées par l'Autorité.

Les institutions financières intéressées à communiquer leurs commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 31 octobre 2008. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie à :

M^e Anne-Marie Beaudoin

Secrétaire de l'Autorité

Autorité des marchés financiers

800, square Victoria, 22^e étage

C.P. 246, tour de la Bourse

Montréal (Québec) H4Z 1G3

Télécopieur : 514.864.6381

Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

M^{me} Linda El Ghordaf

Direction des normes et vigie

Autorité des marchés financiers

Téléphone : (418) 525-0337, poste 4643

Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4643

Courriel : linda.elghordaf@lautorite.qc.ca